

Kortemansstraat 2a • B-1731 Zellik

(<u>)</u> +32 2 801 13 89

AGENCE WALLONNE À L'EXPORTATION ET AUX INVESTISSEMENTS (AWEX)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018



Kortemansstraat 2a • B-1731 Zellik

% +32 2 801 13 89

AGENCE WALLONNE À L'EXPORTATION ET AUX INVESTISSEMENTS (AWEX)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

En vertu de l'article 103 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, nous soumettons notre rapport de commissaire aux comptes sur le compte général de l'exercice 2018 de l'Awex, ci-après « l'organisme ».

RAPPORT SUR L'AUDIT DU COMPTE GÉNÉRAL

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle du compte général de l'organisme, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats établi sur la base des charges et produits pour l'exercice clos à cette date¹, dont le total du bilan s'élève à € 42.187.115 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 3.517.344.

À notre avis, le compte général donne une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément à l'arrêté du gouvernement du 24 avril 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable, financière et patrimoniale de l'Awex.

Associés: LUTEIJN Saskia - IDRISSI SERGHINI Abdellah

¹ Conformément à l'article 97 § 1 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes



Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) dans la mesure de leur application au contexte de notre mission. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit du compte général » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à notre mission, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'organisme, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives au compte général

L'organe de gestion est responsable de l'établissement du compte général donnant une image fidèle conformément à l'arrêté du gouvernement du 24 avril 2003 ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement du compte général ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, conformément à l'arrêté du gouvernement du 8 juin 2017².

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit du compte général

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le compte général pris dans son ensemble ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs du compte général prennent en se fondant sur ceux-ci.

² Arrêté portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire des services du gouvernement wallon, des services administratifs à comptabilité autonome, des entreprises régionales, des organismes et du service du médiateur en région wallonne.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que le compte général comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire aux comptes sur les informations fournies dans le compte général au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire aux comptes. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'organisme à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du compte général et évaluons si le compte général reflète les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevée lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec notre mission de commissaire aux comptes et est resté indépendant vis-à-vis de l'organisme au cours de notre mandat.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions de l'arrêté du gouvernement du 24 avril 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable, financière et patrimoniale de l'Awex.

Bruxelles, le 16 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

L&S Réviseurs d'Entreprises

SPRL, représentée par

Abdel Serghini

Annexe: Compte général au 31.12.2018



ACTIF

	ACTIF	Function 2040	F	Vestellen
		Exercice 2018	Exercice 2017	Variation
		(en euros)	(en euros)	(en euros)
	ACTIFS IMMOBILISES	13.061.972,69	13.820.355,28	(758.382,59)
	I.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	135.949,55	26.636,01	109.313,54
	II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11.465.131,69	12.349.974,28	(884.842,59)
- 0	Installations	1.331.127,05	1.053.026,24	278.100,81
339100	Installations et aménagements services centraux	6.652.502,40	6.218.581,59	433.920,81
	Amortissements	(6.290.731,53)	(6.089.579,13)	(201.152,40
	Réseau Aec: Equipement inventorié	3.730.869,24	3.497.862,79	233.006,45
2000	Amortissements	(2.840.853,42)	(2.623.179,38)	(217.674,04
	Immobilisations en cours de réalisation	79.340,36	49.340,37	29.999,99
2.	Locations-financements et droits similaires	10.134.004,64	11.296.948,04	(1.162.943,40
	Emphythéose terrain	6.463.849,40	6.463.849,40	0,00
2.6	Emphythéose construction	18.411.920,84	18.411.920,84	0,00
2.7	Amortissements emphytéose	(14.741.765,60)	(13.578.822,20)	(1.162.943,40
2.7	Amortissements emphythéose terrain	(5.739.791,08)	(5.329.199,76)	(410.591,32
2.8	Amortissements emphythéose construction	(9.001.974,52)	(8.249.622,44)	(752.352,08
	II. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.460.891,45	1.443.744,99	17.146,46
1.	Participation Sofinex	1.000.000,00	1.000.000,00	0,00
2	Cautionnements en numéraire	460.891,45	443.744,99	17.146,46
	ACTIFS CIRCULANTS	29.125.142,51	26.653.678,14	2.471.464,37
	III. CREANCES A PLUS D'UN AN	0,00	0,00	0,00
1.	Spécialistes en commerce extérieur	0,00	0,00	0,00
2.	Cartes de visites et brochures	0,00	0,00	0,00
3.	Fonds du commerce extérieur	0,00	0,00	0,00
	IV. STOCKS	0,00	0,00	0,0
	V. CREANCES A UN AN AU PLUS	989.617,70	1.932.491,37	(942.873,67
1.	Créances commerciales	710.949.09	758.843,36	(47.894,27
1.1	Créances commerciales	1.558.914,19	1.410.340,85	148.573,34
1.2	Réduction de valeur sur créances commerciales	(847,965,10)	(651,497,49)	(196.467,61
	Autres Créances	278.668,61	1.173.648,01	(894.979,40
2.1	TVA à récupérer	1.454.45	0,00	1,454,45
	Avances pour missions et aux Pôles de compétitivité	441.462,21	971.204.98	(529.742,77
	Autres:	(164.248,04)	202.443,04	(366,691,08
	VI. VALEURS DISPONIBLES	22.150.397,03	22.000.498,37	149.898,6
1	Ets bancaires en Belgique	18.272.565.12	18.511.054,26	(238.489,14
	Transferts bancaires	(100,00)		
3	Ets Bancaires à l'étranger	3,877,931,91	3,489,544,11	388.387,8
3	VII. COMPTES DE REGULARISATION	5.985.127,78	2.720.688,40	3.264.439,3
1.	Produits acquis	11.838,00	59.501,08	(47.663,00
2.	Charges à reporter	5.893,959,80	2.683,517,76	3.210.442,0
	Autres	79.329,98	(22.330,44)	March 100 and
	TOTAL DE L' ACT		40,474.033,42	1,713,081,78



For Identification Purposes Only

PASSIF

	PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017	variations	
		(en euros)	(en euros)	(en euros)	
	FONDS PROPRES	17.899.768,98	14.001.998,22		
	I. CAPITAL	6.138.340,82	6.138.340,82		
1	Fonds de réserve reprise 1992	5.127.531,05	5,127,531,05		
83.9	Apport en nature Région Wallonne	1.010.809,77	1.010.809,77		
	II. CUMUL DES EXERCICES	9.301.339,54	5.783.995,16		
1.	De l'exercice précédent	5.783,995,16	2,499,203,48	5-3-00 400,000	
2.7	De l'exercice en cours	3.517.344,38	Service of the servic	The second secon	
	III. SUBSIDES EN CAPITAL	2.460.088,62	2.079.662,24		
1.	Subsides immobilisations corporelles et incorporelles	1.460.088,62	1.079.662,24	380.426,38	
7.7	Subsides immobilisations financières	1.000.000,00	1.000.000,00	(0,00)	
	PROVISIONS	957.236,46	2.170.820,79	(1.213.584,33)	
	IV. PROVISIONS	957.236,46	2.170.820,79	(1.213.584,33)	
1.	Provisions pour avances fonctionnement Réseau	(0,00)	(0,00)	(0,00)	
2.	Provision avances missions	(0,00)	353.522,92	(353.522,92)	
3.	Provisions complémentaires pour avances AEC	(0,00)	(0,00)	(0,00)	
3.	Provisions pour risques et charges	957.236,46	1.817.297,87	(860.061,41)	
	DETTES	23.330.109,76	24.301.214,41	(971.104,65)	
	V. DETTES A PLUS D'UN AN	13.187.092,39	14.595.853,51	(1.408.761,12)	
1.	aménagements Postes via SPF	232,949,84	407.151,98	(174.202,14)	
2.	Bail emphytéotique	8.317.641,46	9.552.200,44	(1.234.558,98)	
3.	Dettes Région Wallonne (PM2 Vert)	4.636.501,09	4,636,501,09	(0,00)	
	VI. DETTES A UN AN AU PLUS	9.065.931,97	8.808.745,10	257.186,87	
1.	Dettes financières	1.286.093,52	1.214.477,94	71.615,58	
1.1	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1.286.093,52	1.214.477,94	71.615,58	
2.	Dettes commerciales	5.162.679,42	4.927.113,24	235.566,18	
2.1	Fournisseurs	4.702.939,16	3.474.312,76	1.228.626,40	
2.2	Factures à recevoir	459.740,26	1.452.800,48	(993.060,22)	
3.	Dettes fiscales, salariales et sociales	2.449.907,70	2.386.705,69		
3.1	Dettes salariales	(75.917,85)	(6.990,45)		
3.2	Provision pécule de vacances, congés et heures suppl.	1.789.249,84	1.751.118,06	38,131,78	
3.3	Charges sociales et patronales	674.802,80	544.776,34		
3.4	Précompte professionnel	(40,54)	(40,54)	TO THE PARTY OF TH	
3.5	Indemnités à payer	4.005,84			
3.6	Tva à payer	57.807,61	92.074,03		
100	Autres Dettes	167.251,33	280.448,23		
4.1	Autres dettes à payer	167.251,33		The state of the s	
	VII. COMPTES DE REGULARISATION	1.077.085,40	896.615,80	180.469,60	
	Produits à reporter	796.262,82		1	
	Charges à imputer	281.408,95			
		(586,37)	(586,37)	(0,00)	
	TOTAL DU PASSIF	42.187.115,20	40.474.033,42	1.713.081,78	



	Codes	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation	
	Codes	(en euros)	(en euros)	(en euros)	
VENTES ET PRESTATIONS		72.074.341,96	73.200.837,75	(1.126.495,79)	
Dotation de la Région Wallonne		69.852.846,63	70.496.215,70	(643.369,07	
Droits de participation		1.427.925,73	1.776.486,54	(348.560,8	
Recettes diverses		386.989,04	705.029,84	(318.040,80	
Transformation incitants		(0,00)	(0,00)	(0,0	
Récupération de salaires		406.580,56	5400 March 10 (1970) 114-12 (1	183.474,	
COUTS DES VENTES ET PRESTATIONS		68.096.394,85	69.185.042,07	-1.088.647,22	
Actions en faveur des entreprises		35.720.131,53	38.409.839,97	(2.689.708,4	
Plan d'action		24.594.248,93	26.786.506,26	(2.192.257,3	
Frais gérés à partir de la Belgique		23.593.304,26	25.961.104,32	(2.367.800,0	
2. Frais géré par les AEC		1.000.944,67	825.401,94	175.542,	
Frais exposés pour le fonctionnement des AEC		11.125.882,60	11.623.333,71	(497.451,1	
Services et biens divers		5.025.662,95	3.817.347,40	1.208.315,	
Frais de fonctionnement		5.025.662,95	3.817.347,40	1.208.315,	
Rémunérations et charges sociales		26.708.046,70	25.053.240,53	1.654.806,	
Rémunérations et charges sociales		26.721.596,10	25.219.149,23	1.502.446,	
Congés et heures supplémentaires reportés (provision)		(13.549,40)			
Amortissements et réductions de valeurs		1.856.138,00	1.121.800,93	734.337,	
Dotations aux amortissements		1.659.670,39	1.432.070,19	227.600,	
Transformation incitants		0,00	0,00	0,0	
Réductions de valeur sur créances commerciales		196.467,61	(310.269,26)		
Réductions de valeur sur autres créances		0,00	0,00	0,	
Provisions		(1.213.584,33)		(1.993.567,	
Provisions missions		(353.522,92)		(649.051,	
Provisions litiges sociaux		(860.061,41)	The state of the s	(1.344.515,	
Autres provisions		0,00	0,00	0,	
Provisions AEC		0,00	0,00	0,	
5. Provisions litiges sociaux		0,00	0,00	0,	
Autres charges d'exploitation		0,00	2.829,85	(2.829,	
RESULTAT D'EXPLOITATION		3.977.947,11	4.015.795,68	(37.848,57)	
PRODUITS FINANCIERS		518.224,08	355.426,09	162.797,99	
Intérêts créditeurs		2.875,62	3.000,00	(124,	
Différence de change		18.621,47	9.205,19	9.416,	
Subside en capital		496.726,99	343.160,81	153.566,	
produits financiers divers		0,00	60,09	(60,	
CHARGES FINANCIERES		978.826,81	730.474,65	248.352,16	
Intérêts sur crédits, leasing et emphytéose		598.062,37	641.514,60	(43.452, 317.703,	
Charges financières et frais financiers divers		353.704,75	36.001,64	Total Control	
Différence de change		27.059,69	52.958,41	(25.898,	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1	0,00	(355.955,44)	355.955,44	
a)Produits exceptionnels		0,00	2.384,12		
Autres produits exceptionnels		0,00	2.384,12	A second for the second of	
b)Charges exceptionnellles		0,00	Accesses the second sec		
100	I	0,00	(358.339,56)	358.339	
Autres charges exceptionnelles	l .	1 0,00	(000,000,000,	1	